

**Procès-verbal de la réunion du CRT, secteur des adultes
tenue au centre administratif de Dolbeau-Mistassini
le 17 février 2011 à 10 h 30
sous la présidence de Annie Tremblay**

1. MOT DE BIENVENUE

François Jeanrie souhaite la bienvenue à tous.

2. PRÉSENCES

Annie Tremblay, François Jeanrie, Carl Gauthier, Michel Tremblay, Marien Boivin, François Ouellet, France Lapierre et Mario Simard.

3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Michel Tremblay propose l'acceptation de l'ordre du jour.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2010

Marien Boivin propose l'acceptation du procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2010.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2010

Au point 12. Entente locale, l'impression du document est retardée parce que les deux parties ont convenu de revoir les textes en lien avec les arrangements locaux.

Au point 15.3 CPEE, Carl Gauthier mentionne qu'il y a présentement un CPEE pour les centres de Saint-Félicien-Roberval-Mashteuiatsh et Stéphane Bouchard en est le président. Carl Gauthier précise qu'aucune rencontre n'a eu lieu jusqu'à maintenant.

5. CENTRE ALPHA

Mario Simard demande des précisions concernant le Centre Alpha de Saint-Félicien. Michel Tremblay mentionne que la commission scolaire ne reçoit aucun financement de la part du MELS et précise qu'à l'occasion, elle prête des locaux pour cet organisme.

6. RETRAITE EN MATHÉMATIQUE

La partie syndicale demande des précisions au sujet du poste laissé vacant à la suite de la retraite de Delphine Côté, enseignante en mathématique. La partie patronale mentionne que le poste à temps plein sera reconduit en mathématique à compter de l'année scolaire 2011-2012.

7. SOLDE DU PERFECTIONNEMENT 09-10

Annie Tremblay acheminera à la partie syndicale un document à cet effet.

8. RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS À TAUX HORAIRE (11-2.02)

François Jeanrie mentionne que la commission scolaire a été informée le 18 janvier 2011 par un enseignant d'une problématique concernant sa rémunération à taux horaire. France Lapierre affirme qu'un correctif salarial devrait être apporté afin de respecter les Dispositions liant 2005-2010, et ce, depuis le début de l'année scolaire.

François Jeanrie diverge d'opinion en mentionnant qu'il faudrait plutôt considérer le délai habituellement reconnu de 40 jours. À défaut d'entente entre les parties, celui-ci mentionne que l'estoppel pourrait s'appliquer. La partie patronale entend se réunir afin d'étudier la problématique. Les deux parties sont en accord pour prévoir une rencontre afin de discuter des suites de leurs travaux.

9. INCLUSION DES HEURES CLE AU CONTRAT ULTÉRIEUR

Après discussion, la partie patronale mentionne qu'elle examinera la possibilité d'offrir des contrats à temps partiel en lien avec les heures CLE du mois d'août.

10. AJOUT D'HEURES ET CONTRAT DE PLUS DE 100 %

Les parties patronale et syndicale s'entendent afin de prolonger la durée d'un contrat à temps partiel lorsqu'il y a dépassement des heures d'enseignement pour quelques semaines. Il est convenu que les deux parties discuteront à chaque fois qu'une telle situation se produira.

11. VARIA

11.1 Cas particulier : Maryse Racine

France Lapiere demande des précisions au sujet de l'évaluation de Maryse Racine par la direction du centre d'éducation des adultes pour l'obtention de son permis d'enseignement. Annie Tremblay mentionne que la direction n'est pas en mesure d'évaluer les 12 compétences étant donné que son autorisation provisoire est en formation professionnelle et qu'elle enseigne présentement à l'éducation des adultes. Les deux parties conviennent de faire certaines vérifications dans ce dossier.

12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 28 avril 2011 au centre administratif de Dolbeau-Mistassini à 10 h 30.

13. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 38.